



Le 30 novembre 2005

Par courriel: procedure@crtc.gc.ca

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
**Conseil de la Radiodiffusion et des
Télécommunications Canadiennes**
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2

OBJET: **Rapport annuel 2004-2005 du Réseau National**
 Décision CRTC 98-488

Madame la Secrétaire générale,

Veillez trouver ci-joint le rapport annuel des activités du Réseau National de TVA pour la période s'échelonnant du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2005, en conformité avec la décision CRTC 98-488.

Nous joignons également un relevé des résultats d'exploitation* pour la même période, auquel sont annexées les données d'écoute du Réseau National ayant servi de base de calcul des revenus de publicité nationale et des frais de programmation.

Par la même occasion et pour des raisons de concurrence, nous réitérons notre demande de l'an passé et demandons au Conseil que les résultats d'exploitation des activités du Réseau National de Groupe TVA inc. soient traités de manière confidentielle. Ces résultats contiennent des informations sur les revenus de publicité et les dépenses de programmation que le Conseil a pour habitude de traiter confidentiellement.

La même méthodologie que celle utilisée l'an passé a été appliquée pour les résultats d'exploitation du Réseau National. Le pourcentage de l'écoute hors Québec se situe à 0,72% en 2004-2005 comparé à 1,48% en 2003-2004. Entre ces deux années, BBM a changé sa méthodologie de sondage, passant du PMT (audimétrie) en 2003-2004 au PPM (audimétrie portable) en 2004-2005, créant ainsi des variations normales.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Philippe Lapointe
Vice-président principal, programmation

p.j. (2)

* *Résultats d'exploitation "CONFIDENTIEL" - sous pli séparé*